



Coronavirus : le point au 16 mars après-midi

16 mars 2020

ArcelorMittal France continue à s'adapter à l'évolution de l'épidémie de coronavirus et à faire évoluer ses directives. **La priorité absolue d'ArcelorMittal France est de protéger la santé et la sécurité de ses équipes, et nous nous adaptons au mieux, en temps réel, en fonction de l'évolution des recommandations des autorités.**

Voici les nouvelles dispositions mises en œuvre sur nos sites. Elles tiennent compte du passage en « stade 3 » annoncé par le gouvernement français samedi et des nouvelles consignes édictées par ArcelorMittal Europe – Produits Plats pendant le week-end.

Ces consignes pourront continuer à évoluer en fonction des annonces des autorités, et notamment de la prise de parole du Président de la République prévue ce soir à 20h.

Travail à distance

▪ Si votre fonction peut être exercée à distance :

Dans ce cas, **le travail à distance devient la règle dès mardi 17 mars**, sous réserve de l'accord de votre manager et en coordination avec le chef de département ou directeur de fonction transverse.

- **Si vous ne disposez pas d'un PC portable ArcelorMittal**, vous pouvez emporter votre PC fixe de bureau, en prévenant votre manager. **Si vous n'avez pas d'accès VPN, enregistrez votre demande du bureau, dès aujourd'hui.**
- **Vous pouvez également utiliser votre ordinateur personnel :** dans ce cas, l'authentification MFA doit être activée pour avoir accès à votre univers Microsoft (dont les mails). Le reste ne sera pas accessible.
→ **Sur ces deux aspects IT, vous avez reçu une info LookIT cet après-midi :** lisez-la et appliquez strictement ce qui est indiqué.
- **Dans MyHR**, vous devez pointer « Télétravail coronavirus ».

▪ Si votre fonction doit s'exercer à l'usine ou au bureau :

Ce cas s'applique si vous travaillez en poste en production ou maintenance, ou encore si vous avez besoin d'outils ou de fonctionnalités qui ne peuvent être utilisés à distance. Si vous encadrez une équipe de terrain, le chef de département organise l'astreinte de l'encadrement, qui reste présent auprès des équipes postées.

Dans ces cas, votre espace de travail est réorganisé pour **respecter en permanence une distance de 1 mètre** entre les personnes. Partout où c'est possible, cette distance sera matérialisée au sol. Lors de la prise de poste, lavez-vous soigneusement les mains et si possible, **désinfectez le clavier, la souris, etc.**

L'approvisionnement en gel hydroalcoolique et en lingettes désinfectantes est en cours, malgré la difficulté. Les produits sont extrêmement difficiles à trouver sur le marché et les équipes Achats sont mobilisées depuis plusieurs semaines pour que chaque site soit pourvu au plus vite. D'autres produits et procédures vont vous être communiqués pour garantir l'hygiène de vos postes de travail.